

Aujourd'hui à partir de 12 heures, le département du Haut-rhin sera placé en vigilance rouge canicule.

Le préfet a d'ores et déjà pris plusieurs mesures réglementaires :

- interdiction de la vente et de la consommation d'alcool sur la voie publique du 25 juin 12h00 au 29 juin 08h00,
- interdiction des feux d'artifices et des feux festifs du 24 juin 19h00 au 29 juin 23h59,
- l'autorisation pour les agriculteurs d'opérer sur les jachères présentant un risque de propagation d'incendie du 25 juin au 5 juillet,

Vous trouverez ces arrêtés en pièces-jointes

Les services de la préfecture du Haut-Rhin répertorient tous les lieux publics frais ou climatisés afin de pouvoir accueillir du public pendant les heures les plus chaudes de la journée. Ces lieux peuvent être des bibliothèques et médiathèques, des piscines et centres aquatiques, des musées, des centres commerciaux, des salles communales ou encore des établissements recevant du public. Vous pouvez ajouter les lieux ouverts par vos communes au lien suivant :

<https://ate.questionnaire.interieur.gouv.fr/index.php/912915?lang=fr>